



DELIB 05-2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de CAHUZAC
Séance du 27 mars 2025 à 18h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 9

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 20/03/2025

Date d'affichage : 20/03/2025

L'an deux mille vingt et cinq et les vingt-sept mars à 18h00, le Conseil Municipal de CAHUZAC, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Mme Alexia BOUSQUET, Maire.

Présents : Alexia BOUSQUET, Martine BOUSQUET, Nadège BOUYSSSE, Emeline PAGÈS, Evelyne ROUANET, Cédric GARCIA, Jean-Luc IMART, Francis LEDOUX.

Pouvoir : Simon SAFFORES à Cédric GARCIA.

Absents : Adrien STOLDICK.

Secrétaire de séance : Evelyne ROUANET

La séance débute à 18h00 sous la présidence de Madame Alexia BOUSQUET

Conformément à l'article [L 2121-21 du CGCT](#), Madame le maire propose de voter à main levée.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Objet de la délibération : TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- **Taxe foncière sur le bâti : 41.06%**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 68.18 %**
- **Taxe d'habitation (logements vacants et résidences secondaires) : 16.27%**

Après délibération, le Conseil décide de laisser les taux tels qu'indiqués ci-dessus.

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance,

Mme le Maire, Alexia BOUSQUET